



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale
9 février 2006

Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam
sur la procédure de consentement préalable en
connaissance de cause applicable à certains produits
chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet
d'un commerce international
Troisième réunion
Genève, 9-13 octobre 2006**

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Règlement intérieur de la Conférence des Parties.
4. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la troisième réunion de la Conférence des Parties.
5. Application de la Convention :
 - a) Etat d'application;
 - b) Confirmation des experts désignés par les gouvernements pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques;
 - c) Nomination des gouvernements qui désigneront des experts pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques;
 - d) Rapport du Comité d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa deuxième réunion;
 - e) Examen d'un produit chimique en vue de son inscription éventuelle à l'Annexe III de la Convention : amiante chrysotile.

K0650549 170306

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi, les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

6. Questions découlant des réunions précédentes de la Conférence des Parties :
 - a) Non-respect;
 - b) Etude des options possibles pour des mécanismes de financement durables et viables;
 - c) Fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et régional;
 - d) Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes;
 - e) Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce;
 - f) Etude des avantages et inconvénients qu'il y aurait à utiliser l'euro, le franc suisse ou le dollar des Etats-Unis comme monnaie pour les comptes et le budget de la Convention;
 - g) Résultats de l'étude sur l'amélioration de la coopération et des synergies entre les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;
 - h) Analyse complémentaire des dispositions financières et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre tout changement que les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et du Programme des Nations Unies pour l'environnement pourront proposer;
 - i) Mécanismes d'échange d'informations au titre de la Convention.
7. Rapport sur les activités du secrétariat.
8. Programme de travail et examen du projet de budget pour l'exercice biennal 2007-2008.
9. Dates et lieu de la quatrième réunion de la Conférence des Parties.
10. Election du Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
13. Clôture de la réunion.
